Record Nr. UNINA9910418049003321

Autore Corcoran Simon

Titolo Société, économie, administration dans le Code Théodosien / / Sylvie

Crogiez-Pétrequin, Pierre Jaillette

Pubbl/distr/stampa Villeneuve d'Ascq, : Presses universitaires du Septentrion, 2019

ISBN 2-7574-2173-5

Descrizione fisica 1 online resource (560 p.)

Altri autori (Persone) Crogiez-PétrequinSylvie

CuneoPaola Ombretta

DelmaireRoland de BonfilsGiovanni Di PaolaLucietta DuboulozJulien

Formigoni CandiniWanda

FreuChristel GuichardLaurent HuckOlivier

HugoniotChristophe

**JaillettePierre** 

Jiménez SánchezJuan Antonio

Laquerrière-LacroixAude

LaurencePatrick LovatoAndrea MarconeArnaldo McClintockAglaia PottierBruno

Reduzzi MerolaFrancesca

SalernoFrancesco SalwayR. W. B SirksA. J. B SirksBoudewijn SolerEmmanuel WolodkiewiczWitold

Soggetti Roman law

Byzantine Empire Civilization To 527 Congresses

Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	En 429 ap. JC., Théodose II, qui règne alors à Constantinople, décide de réaliser un recueil des lois émises depuis Constantin. Promulgué en 438, le Code Théodosien entre en vigueur en janvier 439. Source précieuse pour l'histoire de l'Antiquité tardive, ce code, qui rassemble plus de 2 500 constitutions, n'a cependant jamais fait l'objet d'une traduction française, une tâche de longue haleine à laquelle s'est attelé un groupe de savants français. Les multiples problèmes que pose le Theodosianus ont conduit les responsables de cette entreprise à l'accompagner de rencontres internationales pluridisciplinaires. Ce sont les résultats des journées tenues à Lille - les deuxièmes du genre - qui font l'objet du présent volume, au fait des derniers développements de la recherche. Il s'ouvre par un ensemble de six contributions offrant de nouvelles réflexions sur la question cruciale des conditions dans lesquelles ce recueil a été élaboré, réalisé, publié et diffusé. Scrutant avec soin les pratiques de gouvernement, les politiques de maintien de

l'ordre, l'organisation de l'administration et l'action de l'État, les neuf contributions de la deuxième partie bousculent un certain nombre d' idées reçues sur le fonctionnement de l'Empire tardif. Quant aux contributions de la troisième partie, au nombre de neuf également, elles renouvellent la lecture de diverses lois relatives d'une part à la fiscalité, à l'économie et à l'approvisionnement de Rome, d'autre part

au personnel des mines, aux esclaves et aux femmes.